PERCO

CAMPAGNE D'ALIMENTATION- 2017

20/04/2017
Elior France-RS-N.BRAHMI

PREAMBULE

- *Ce support a vocation à vous aider dans l'accompagnement de vos salariés qui souhaitent transférer des jours et/ou effectuer des versements volontaires dans le PERCO.*

COMMENT FAIRE, POUR :

1. TRANSFERER DES JOURS CET OU DES JOURS DE REPOS NON PRIS DANS LE PERCO

1.1: le transfert de jours CET *(à l'exception de la 5ème semaine)* concerne tous les salariés qui ont accès ont CET, c.a.d. les salariés couverts par l'accord d'entreprise qui a mis en place le CET, soit:

- **Pour ELENT** : l'ensemble des salariés tous statuts confondus (E, AM, C)
- **Pour ELRES** : l'ensemble des salariés de l'encadrement (AM, C)
- **Pour Arpège** : l'ensemble des salariés tous statuts confondus (E, AM, C)
- **Pour ADR** : l'ensemble des salariés tous statuts confondus (E, AM, C)
- **Pour Ansamble** : l'ensemble des salariés tous statuts confondus (E, AM, C)

Ainsi, l'alimentation du PERCO doit obligatoirement être issue du CET

1.2: le transfert de jours non pris *(5ème semaine, jours de fractionnement (hiver) , congés d'ancienneté..)* ne concerne que certains salariés de statut Employé d'Elres

2. EFFECTUER DES VERSEMENTS VOLONTAIRES

1.OUVERTURE DE LA NOUVELLE CAMPAGNE DE TRANSFERT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

AVRIL 2017

- Envoi d'un kit de communication à la file RH et DAP le 20/04 (affiche, Formulaires+ annexe explicative, FAQ, livret ES)
- Déploiement auprès des opérationnels
- CCP : intégration mention dans zone commentaire du BS : «***ouverture campagne PERCO 2017*** *: si vous êtes éligible, pensez à alimenter votre PERCO avant le 20/06/2017. Rapprochez-vous de votre responsable »*

MAI 2017

- Information salariés de l'ouverture de la campagne de transfert via BS
- Mention dans zone commentaire du BS d'avril (remis début mai)
- Demandes à **formuler avant le 20/06**

JUIN 2017

- Traitement en paie des demandes

1. TRANSFERT DE JOURS CET OU DE JOURS DE REPOS NON PRIS DANS LE PERCO

MOIS DE MAI/JUIN= Campagne d'alimentation

Le salarié souhaite transférer des jours dans le PERCO, remettez-lui le formulaire accompagné de la note sur le PERCO et les choix de placement,
NB: le formulaire devra être **retourner à la DAP avant le 20/06**

Attention : veillez à remettre le formulaire adapté à la situation du salarié
1- si le salarié a accès au CET, vous devez lui remettre le formulaire suivant:

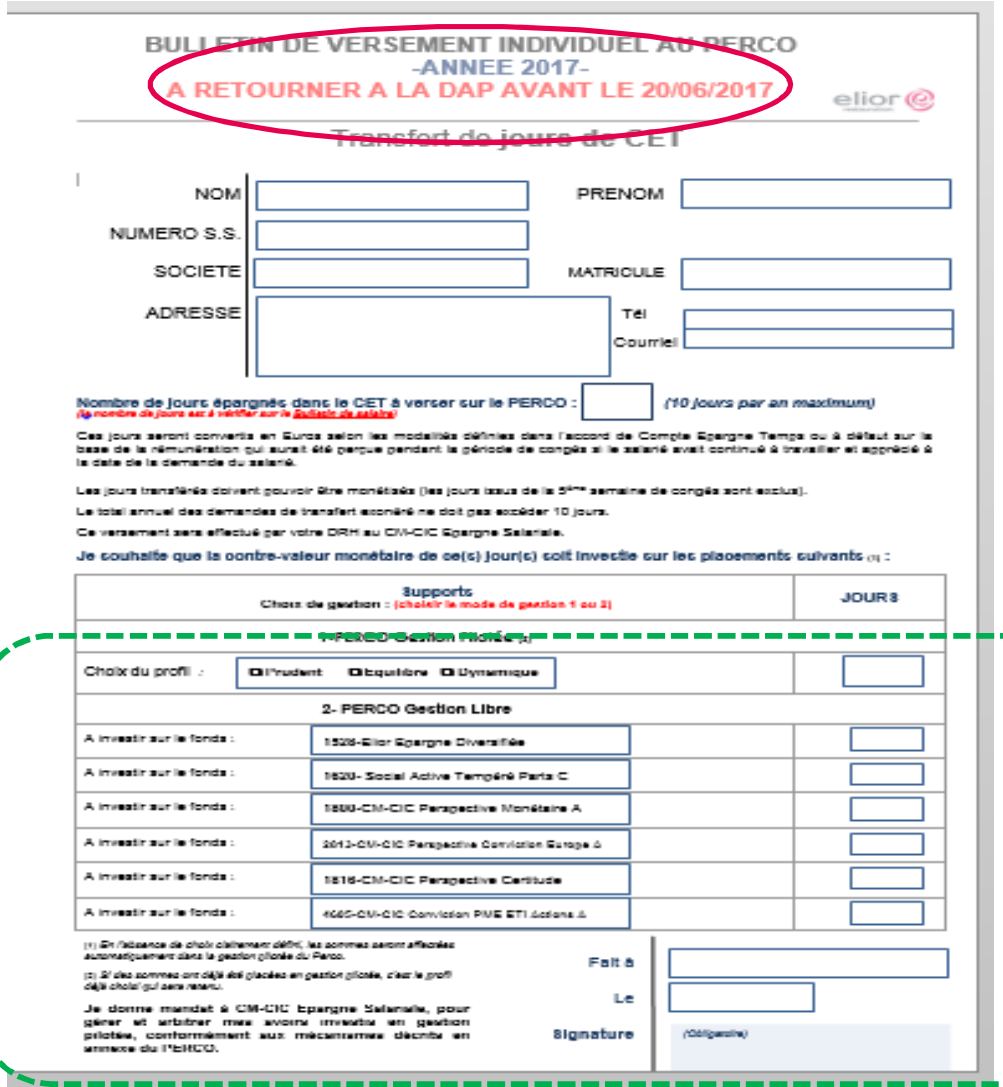

BULLETIN DE VERSEMENT INDIVIDUEL AU PERCO
-ANNEE 2017-
A RETOURNER A LA DAP AVANT LE 20/06/2017

elior

Transfert de jours de CET

NOM | PRENOM
NUMERO S.S.
SOCIETE | MATRICULE
ADRESSE | Tél | Courriel

Nombre de jours épargnés dans le CET à verser sur le PERCO : (10 jours par an maximum)

Ces jours seront convertis en Euros selon les modalités définies dans l'accord de Compte Epargne Temps ou à défaut sur la base de la rémunération qui aurait été perçue pendant la période de congés si le salarié avait continué à travailler et appréciée à la date de la demande du salarié.

Les jours transférés doivent pouvoir être monétisés (les jours issus de la 5ème semaine de congés sont exclus).

Le total annuel des demandes de transfert accordé ne doit pas excéder 10 jours.

Ce versement sera effectué par votre DRH au CM-CIC Epargne Salariale.

Je souhaite que la contre-valeur monétaire de ce(s) jour(s) soit investie sur les placements suivants (1) :

Supports Choix de gestion : (choisir le mode de gestion 1 ou 2)	JOURS
1-PERCO Gestion Pilotée (2)	
Choix du profil : ☐ Prudent ☐ Equilibre ☐ Dynamique	
2- PERCO Gestion Libre	
A investir sur le fonds : 1528-Elior Epargne Diversifiée	
A investir sur le fonds : 1820- Social Active Tempéré Parts C	
A investir sur le fonds : 1800-CM-CIC Perspective Monétaire A	
A investir sur le fonds : 2012-CM-CIC Perspective Conviction Europe A	
A investir sur le fonds : 1816-CM-CIC Perspective Certitude	
A investir sur le fonds : 4040-CM-CIC Conviction PME ETI Actions A	

(1) En l'absence de choix clairement défini, les sommes seront affectées automatiquement dans la gestion pilotée du Perco.
(2) Si des sommes ont déjà été placées en gestion pilotée, c'est le profil déjà choisi qui sera retenu.

Je donne mandat à CM-CIC Epargne Salariale, pour gérer et arbitrer mes avoirs investis en gestion pilotée, conformément aux mécanismes décrits en annexe du PERCO.

Fait à
Le
Signature
(Obligatoire)

Le salarié choisi le type de support

elior

1. TRANSFERT DE JOURS CET OU DE JOURS DE REPOS NON PRIS DANS LE PERCO

MOIS DE MAI/ JUIN = Campagne d'alimentation

2- si le salarié n'a pas accès au CET*, vous devez lui remettre le formulaire suivant:

BULLETIN DE VERSEMENT INDIVIDUEL AU PERCO
-ANNEE 2017-
A RETOURNER A LA DAP AVANT LE 20/06/2017

elior

Transfert de jours de repos *[statut Employé non éligible au CET]*

NOM | PRENOM
NUMERO S.S.
SOCIETE | MATRICULE
ADRESSE | Tél / Courriel

Nombre de jours de repos à verser sur le PERCO : *(10 jours par an maximum)*

Ces jours seront valorisés sur la base de l'indemnité de congés payés, calculée conformément aux règles légales. A minima, l'indemnité ne peut être inférieure au montant de la rémunération qui aurait été perçue pendant la période de congés si le salarié avait continué à travailler et apprécié à la date de la demande.

Le total annuel des demandes de transfert exonéré ne doit pas excéder 10 jours.

Ce versement sera effectué par votre DRH au CM-CIC Epargne Salariale.

Je souhaite que la contre-valeur monétaire de ce(s) jour(s) soit investie sur les placements suivants (1) :

Supports Choix de gestion : (choisir le mode de gestion 1 ou 2)		JOURS
1-PERCO Gestion Pilotée (2)		
Choix du profil :	☐ Prudent ☐ Equilibre ☐ Dynamique	
2-PERCO Gestion Libre		
A investir sur le fonds :	1628-Elior Epargne Diversifiée	
A investir sur le fonds :	1620- Social Active Tempéré Parts C	
A investir sur le fonds :	1800-CM-CIC Perspective Monétaire A	
A investir sur le fonds :	2813-CM-CIC Perspective Conviction Europe A	
A investir sur le fonds :	1818-CM-CIC Perspective Certitude	
A investir sur le fonds :	4605-CM-CIC Conviction PME ETI Actions A	

(1) En l'absence de choix clairement défini, les sommes seront affectées automatiquement dans la gestion pilotée du Perco.

(2) Si des sommes ont déjà été placées en gestion pilotée, c'est le profil déjà choisi qui sera retenu.

Je donne mandat à CM-CIC Epargne Salariale, pour gérer et arbitrer mes avoirs investis en gestion pilotée, conformément aux mécanismes décrits en annexe du PERCO.

Fait à
Le
Signature (Obligatoire)

Le salarié choisi le type de support

* Ne concerne que certains salariés de statut employés d'Elres

elior

1. TRANSFERT DE JOURS CET OU DE JOURS DE REPOS NON PRIS DANS LE PERCO

MOIS DE JUIN= Traitement paie

Les jours ainsi affectés au PERCO sont préalablement monétisés, ils doivent donc faire lôobjet dôun traitement en paie pour en définir la valeur monétaire et permettre le prélèvement partiel des cotisations.

Pour mémoire : ces jours bénéficient dôune exoneration partielle de cotisations sociales *(hors CSG/CRDS)* et sont exonérés dôimpôt sur le revenu.

Le salarié est donc informé de la valeur monétaire des jours transférés dans le PERCO sur le bulletin de salaire du mois de JUIN.

M+1= Calcul de l'abondement

Lôabondement sera calculé le mois suivant le traitement en paie.

Pour information : lôabondement est exonéré de charges sociales *(hors CSG et CRDS*) et exonéré dôimpôt sur le revenu.

M+2 = Relevé de compte

Le CM- CIC adresse au salarié un relevé de situation sur lequel figure la somme globale (monétisation des jours + abondement) affectée au compte « PERCO »

2. VERSEMENTS VOLONTAIRES

Le salarié peut effectuer des versements volontaires à tout moment!!

ETAPE 1 : PAR COURRIER

Le salarié peut effectuer des versements du 1er au 31 du mois, en remplissant le bulletin de versement (*modèle ci-dessous).*

!!! **le PERCO est accessible au salarié ayant 3 mois d’ancienneté**: il faudra donc s’assurer que le salarié dispose de l’ancienneté requise et apposer le cachet de l’établissement en bas du bulletin.

Cachet de l’établissement obligatoire

Le salarié choisi le type de support

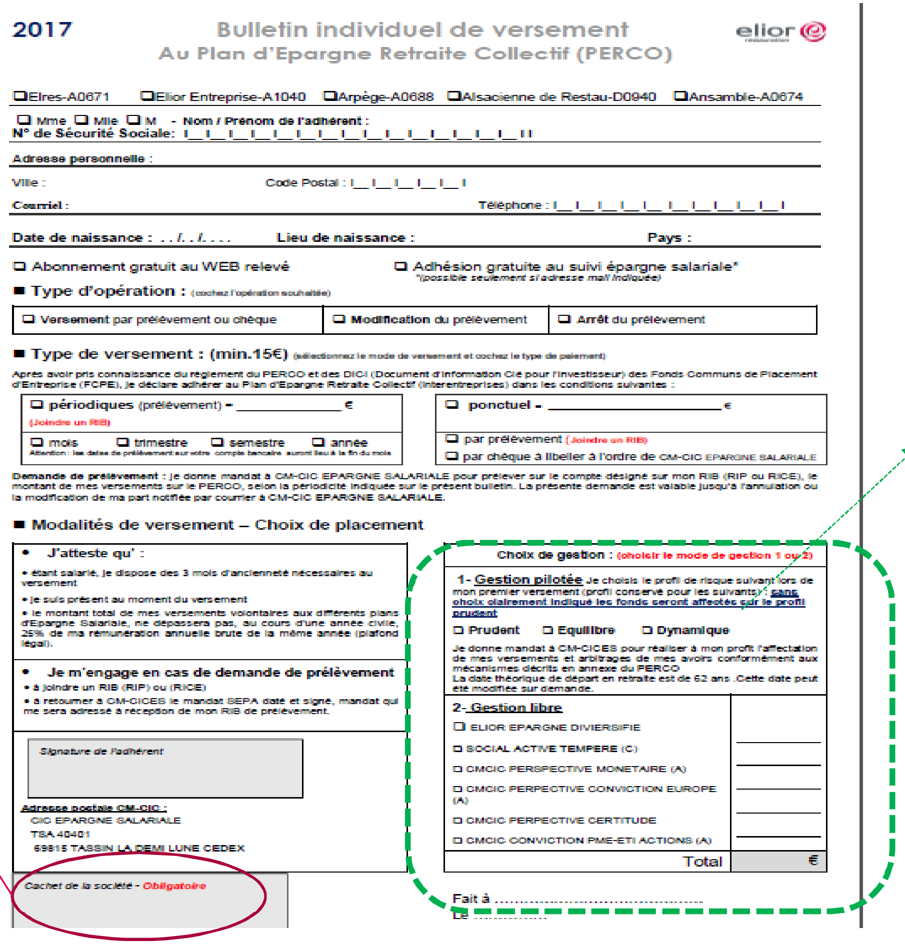

2017 Bulletin individuel de versement
Au Plan d’Epargne Retraite Collectif (PERCO)

☐Elres-A0671 ☐Elior Entreprise-A1040 ☐Arpège-A0688 ☐Alsacienne de Restau-D0940 ☐Ansamble-A0674

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M - **Nom / Prénom de l’adhérent :**
N° de Sécurité Sociale: I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I I I

Adresse personnelle :

Ville : Code Postal : I__I__I__I__I__I

Courriel : Téléphone : I__I__I__I__I__ I__I__I__I__I__I

Date de naissance : . . /. . /. . . . **Lieu de naissance :** **Pays :**

☐ Abonnement gratuit au WEB relevé ☐ Adhésion gratuite au suivi épargne salariale*
*(possible seulement si adresse mail indiquée)

■ **Type d’opération :** (cochez l’opération souhaitée)

☐ **Versement** par prélèvement ou chèque	☐ **Modification** du prélèvement	☐ **Arrêt** du prélèvement

■ **Type de versement : (min.15€)** (sélectionnez le mode de versement et cochez le type de paiement)

Après avoir pris connaissance du règlement du PERCO et des DICI (Document d’information Clé pour l’investisseur) des Fonds Communs de Placement d’Entreprise (FCPE), je déclare adhérer au Plan d’Epargne Retraite Collectif (interentreprises) dans les conditions suivantes :

☐ **périodiques** (prélèvement) = ____________ €
(Joindre un RIB)
☐ mois ☐ trimestre ☐ semestre ☐ année
Attention : les dates de prélèvement sur votre compte bancaire auront lieu à la fin du mois

☐ **ponctuel** = ____________ €
☐ par prélèvement (Joindre un RIB)
☐ par chèque à libeller à l’ordre de CM-CIC EPARGNE SALARIALE

Demande de prélèvement : je donne mandat à CM-CIC EPARGNE SALARIALE pour prélever sur le compte désigné sur mon RIB (RIP ou RICE), le montant de mes versements sur le PERCO, selon la périodicité indiquée sur le présent bulletin. La présente demande est valable jusqu’à l’annulation ou la modification de ma part notifiée par courrier à CM-CIC EPARGNE SALARIALE.

■ **Modalités de versement – Choix de placement**

- **J’atteste qu’ :**
  - étant salarié, je dispose des 3 mois d’ancienneté nécessaires au versement
  - je suis présent au moment du versement
  - le montant total de mes versements volontaires aux différents plans d’Epargne Salariale, ne dépassera pas, au cours d’une année civile, 25% de ma rémunération annuelle brute de la même année (plafond légal).
- **Je m’engage en cas de demande de prélèvement**
  - à joindre un RIB (RIP) ou (RICE)
  - à retourner à CM-CICES le mandat SEPA daté et signé, mandat qui me sera adressé à réception de mon RIB de prélèvement.

Signature de l’adhérent

Adresse postale CM-CIC :
CIC EPARGNE SALARIALE
TSA 40401
69815 TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX

Cachet de la société - Obligatoire

Choix de gestion : (choisir le mode de gestion 1 ou 2)

1- Gestion pilotée Je choisis le profil de risque suivant lors de mon premier versement (profil conservé pour les suivants) : sans choix clairement indiqué les fonds seront affectés sur le profil prudent

☐ **Prudent** ☐ **Equilibre** ☐ **Dynamique**

Je donne mandat à CM-CICES pour réaliser à mon profit l’affectation de mes versements et arbitrages de mes avoirs conformément aux mécanismes décrits en annexe du PERCO
La date théorique de départ en retraite est de 62 ans .Cette date peut été modifiée sur demande.

2- Gestion libre	
☐ ELIOR EPARGNE DIVIERSIFIE	
☐ SOCIAL ACTIVE TEMPERE (C)	
☐ CMCIC PERSPECTIVE MONETAIRE (A)	
☐ CMCIC PERPECTIVE CONVICTION EUROPE (A)	
☐ CMCIC PERPECTIVE CERTITUDE	
☐ CMCIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS (A)	
Total	€

Fait à ....
Le ....

2. VERSEMENTS VOLONTAIRES

Le salarié peut effectuer des versements volontaires à tout moment!!

ETAPE 2 : PAR INTERNET

En s'identifiant avec son code d'accès et mot de passe sur le site www.cic-epargnesalariale.fr

(Cf. Process en annexe)

Le salarié peut effectuer des versements du 1er au 31 du mois.

ETAPE 3 : M+1 = CALCUL DE L'ABONDEMENT

Le calcul de l'abondement s'effectue le mois suivant qui suit la période concernée

ETAPE 4: EDITION D'UN RELEVE DE COMPTE

Le CM- CIC adresse au salarié un relevé de situation sur lequel figure la somme globale (versement volontaire + abondement) affectée au compte « PERCO »

3. KIT DE COMMUNICATION ASSOCIE

❑ Nouveaux formulaires à destination des salariés

Å **Les versements volontaires**

- Bulletin MAJ suite obs. **(1)**
- Courrier CIC demande de versement incomplète **(2)**

Å **Les transferts de jours de repos**

- Bulletins 2017 **(3)**

Å Annexe explicative **(4)**

❑ Documents à destination des DAP

Å Mode opératoire MAJ

Å FAQ

❑ Livret dônformation+ Affiche

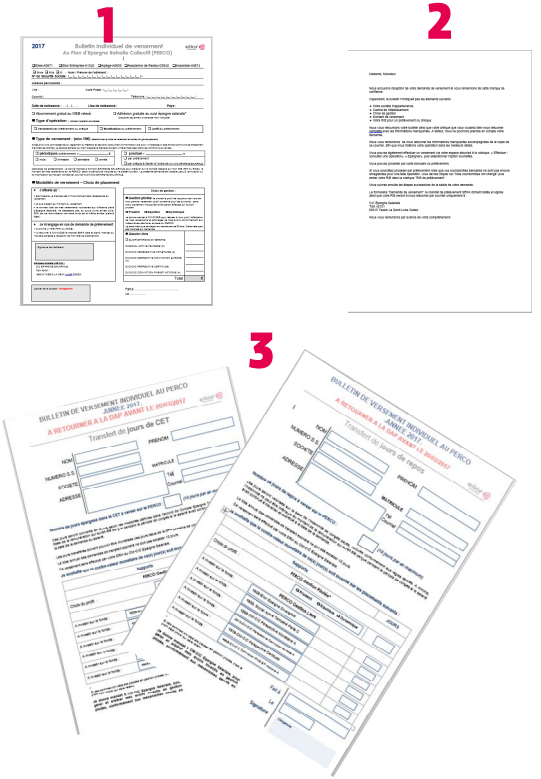

Demain formulaires à implémenter dans Pléiades, + workflow

Envoi exemplaires sur restaurants+ envoi électronique + intranet